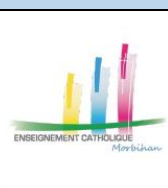


Contrat de scolarisation – ANNEXE 1 PROJET EDUCATIF

Ecole
Notre-Dame
des Fleurs
Languidic



PROJET éducatif



Skol Intron
Varia
ar Bleu
Langedig

APPRENDRE

et savoir

Nous voulons accompagner chaque enfant **dans l'acquisition de savoir-faire et de connaissances**, en tenant compte de ses capacités, dans le respect et la valorisation des personnes.

VIVRE

avec les autres et soi-même

Nous voulons permettre à chaque enfant, d'acquérir le sens de la **responsabilité** et de participer à la **vie sociale**, en développant les capacités d'**initiative** et de **coopération**, en respectant l'autre et l'environnement.

CROIRE

et Le connaître

Nous voulons, à travers un projet enraciné dans le Christ et son Evangile, **proposer** à chaque enfant un cheminement dans la Foi, dans la catéchèse et la célébration.

GRANDIR

sans avoir peur

Nous voulons, dans un **climat de confiance**, aider chaque enfant à **découvrir ses capacités** physiques, artistiques, linguistiques et intellectuelles et à les développer ; **éveiller sa curiosité** sur son environnement proche et lointain.

*pour
chaque
enfant*

ÉDUCATION

Nous avons à cœur d'**accueillir**,
quelles que soient les différences.
Nous voulons que chacun, par le sens de l'effort,
donne le meilleur de lui-même.

ÉQUIPE ÉDUCATIVE

(ENSEIGNANTS, PERSONNEL)

+ PARENTS

“ Quels types d'hommes
souhaitons-nous former
aujourd'hui pour demain ? ”

“ Quelle éducation
souhaitons-nous donner ? ”

DONNER DU SENS

Le projet éducatif indique les valeurs, les finalités éducatives et pastorales que souhaite développer dans notre école, la communauté éducative. **Le projet éducatif donne du sens à ce qui est vécu dans l'établissement et engage chacun à l'accepter et à le mettre en œuvre.**

Les membres de l'équipe éducative veulent être des témoins des résolutions de l'enseignement catholique et des orientations diocésaines. Ils souhaitent être bâtisseurs pour l'éducation des enfants qui leur sont confiés.

Projet éducatif adopté en conseil d'établissement le 30/01/2024.